

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20250619-D20251906001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

**Séance du 19 JUIN 2025**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
16/06/2025

Date d'affichage
30/06/2025

Objet de la Délibération
DM N°2 – intégration de Frais d'étude

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

**EXCUSES** : Isabelle DUCHEMIN, Antoine SCHERMESSER SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ), Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

**ABSENTS** : Arnold MORANDAT

**SECRETARE DE SEANCE** : Laurence BOUCHARD

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'intégrer les frais d'études relatifs aux travaux de l'aire de jeux.

Les écritures suivantes sont proposées :

- Dépenses d'investissement  
Chapitre 21 article 212 : - 6 727 €  
Chapitre 041 article 212 : + 6 727 €
- Recettes d'investissement  
Chapitre 20 article 203 : - 6 727 €  
Chapitre 041 article 203 : + 6 727 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE les écritures ci-dessus,

CHARGE le Maire d'établir la décision modificative correspondante

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN

*P10*  
Olivier FERNANDEZ  
MAIRE Adjoint

